UPOV

Union internationale pour la protection des obtentions végétales

F

Comité technique

TC/60/8

Soixantième session
Genève, 21 et 22 octobre 2024

Original : Anglais
Date : 22 octobre 2024

COMPTE RENDU

adopté par le comité technique

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa soixantième session à Genève les 21 et 22 octobre 2024. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent compte rendu.

2. La session a été ouverte par Mme Beate Rücker, présidente du TC, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

3. La présidente a rendu compte que l'Arménie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 2 février 2024 et qu'elle est devenue liée par l'Acte de 1991 le 2 mars 2024. L'Arménie est le 79e membre de l'UPOV. Le nombre d'États et d'organisations liés par l'Acte de 1991 s'élèverait ainsi à 62 membres (sur 79 membres).

Adoption de l'ordre du jour

4. Le TC a adopté l'ordre du jour tel que présenté dans le document TC/60/1.

Compte rendu de la secrétaire générale adjointe sur l'évolution de l'UPOV

5. Le TC a reçu une présentation du secrétaire général adjoint et a noté qu'une copie de cette présentation serait disponible après les sessions de l'UPOV sur la page web du TC/60.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques

6. Le TC a noté que, depuis sa cinquante-neuvième session, le Groupe technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe technique sur les plantes fruitières (TWF), le Groupe technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM), le Groupe technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et le Groupe technique sur les plantes potagères (TWV) ont tenu chacun une session. Le TC a noté que tous les groupes de travail techniques (TWP) se sont réunis virtuellement.

7. Le TC a reçu des rapports oraux des présidents sur les travaux du TWA, du TWF, du TWM, du TWO et du TWV. Le TC a pris note que les rapports des présidents figurent dans les annexes du document TC/60/5.

8. Le TC a approuvé les programmes de travail du TWA, du TWF, du TWO et du TWV, lors de leurs sessions en 2025, tels qu'ils figurent dans les annexes du document TC/60/5.

9. Le TC a reçu une invitation de la Chine à accueillir la troisième session du TWM à Beijing, en 2025. Le TC a pris note de l'intervention de la délégation de la Chine selon laquelle la procédure d'approbation interne avait déjà commencé bien avant la session du TWM/2, mais l'offre d'accueillir le TWM/3 n'a pas pu être confirmée au cours de la session du TWM/2, qui s'est tenue en avril 2024.

10. En accord avec la présidente du TWM, Mme Nuria Urquia (Union européenne), le TC est convenu de proposer au Conseil que la session du TWM/3 se tienne du 28 avril au 1er mai 2025 à Beijing (Chine).

Questions soulevées par les groupes de travail techniques

11. Le TC a examiné le document TC/60/3.

Questions pour information et pour décision éventuelle à prendre par le Comité technique

Évaluation de la détermination de la distinction des caractéristiques de résistance aux maladies

12. Le TC est convenu avec le TWV d'inviter le Bureau de l'Union à fournir des informations sur les défis et les possibilités concernant les caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen, pour examen à la cinquante-neuvième session du TWV, comme indiqué au paragraphe 7 du document TC/60/3.

Questions pour information

13. Le TC a pris note des développements dans les TWP concernant :

(i) Mise en œuvre de la notation de Purdy pour les pedigrees dans UPOV PRISMA ;
(ii) Examens DHS : un site en deux ans contre deux sites en un an ;
(iii) Nombre de cycles de culture et examen final des cultures fruitières ;
(iv) Procédures d'évaluation des caractères avec un seul enregistrement (MG) et un certain nombre d'enregistrements individuels (MS) pour un ensemble de plantes ou de parties de plantes ;
(v) Expériences avec de nouveaux types et espèces ;
(vi) Stérilité mâle chez le chou-fleur (TG/45/7) ;
(vii) Développement de nouveaux caractères pour l'examen des variétés d'orge ;
(viii) Informations sur les variétés mutantes de pommes utiles pour l'examen DHS ;
(ix) Analyse d'images et nouvelles technologies en matière d'examen DHS ;
(x) les logiciels et les méthodes d'analyse statistique pour l'examen DHS ; et
(xi) Phénotypage et analyse d'images

14. Le TC a noté qu'un plus grand nombre de caractères de résistance aux maladies étaient proposés dans les principes directeurs d'examen, ce qui nécessitait des révisions plus fréquentes, et a convenu que des sous-groupes d'experts intéressés devraient être encouragés à faire avancer les discussions plus rapidement.

Élaboration d'orientations et de documents proposés pour adoption par le Conseil

15. Le TC a examiné le document SESSIONS/2024/2.

Questions à adopter par le Conseil en 2023

Documents pour adoption par le Conseil, sous réserve de l'accord du TC et du CAJ

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision)

16. Le TC convient de proposer la révision du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" sur la base du document UPOV/INF/16/13 Draft 1.

UPOV/INF/22 : Logiciels et matériels d'équipement utilisés par les membres de l'Union (révision)

17. Le TC convient de proposer la révision du document UPOV/INF/22 "Logiciels et matériels d'équipement utilisés par les membres de l'Union" sur la base du document UPOV/INF/22/11 Draft 1.

UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (révision) : Nouvelles classes de dénominations variétales pour Prunus et situations dans lesquelles une dénomination doit être comparée à d'autres classes au sein d'un genre

18. Le TC est convenu de proposer la révision du document UPOV/EXN/DEN/3 "Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/DEN/4), sur la base des

révisions proposées présentées dans le document SESSIONS/2024/2, annexe I, section "Proposition : Nouvelles classes de dénominations variétales pour Prunus", avec la modification suivante (les ajouts sont indiqués en surbrillance et soulignés ; les suppressions sont indiquées en surbrillance et ~~barrées~~) :

"c) Les dénominations proposées ~~enregistrées~~ d'~~une variété~~ hybride interspécifique dont les parents appartiennent à des classes différentes au sein d'un même genre doivent être différentes des dénominations ~~introduites~~ dans ~~toutes~~ les classes ~~au sein d'un même genre~~ de toutes les espèces parentales. Le code UPOV d'une variété hybride interspécifique dont les parents appartiennent à des classes différentes au sein d'un même genre doit être associé aux classes de dénominations variétales de toutes les espèces parentales.

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen (révision) : Libellé supplémentaire de la norme (ASW) 3 "Explication du cycle de végétation"

19. Le TC est convenu de proposer la révision du document TGP/7/9 "Élaboration des principes directeurs d'examen", sur la base des modifications proposées dans le document SESSIONS/2024/2, paragraphe 20, et reproduites comme suit :

"a) Espèces fruitières dont la période de dormance est clairement définie

"3.1.2 Le cycle de croissance est considéré comme la durée d'une seule saison de croissance, commençant par la période de dormance, suivie du débourrement (floraison et/ou végétatif), de la floraison et de la récolte des fruits et se terminant lorsque la période de dormance suivante ~~s'achève avec le gonflement des bourgeons de la nouvelle saison~~".

TGP/12 : Conseils sur certains caractères physiologiques (révision) : Tableau d'équivalence des niveaux d'expression des caractères quantitatifs de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen

20. Le TC est convenu de proposer la révision du document TGP/12/4 "Conseils sur certains caractères physiologiques", sur la base des modifications proposées dans le document SESSIONS/2024/2, annexe II, section "Proposition", avec la modification suivante concernant la disposition des informations dans le tableau à présenter comme suit :

"Tableau 2 : niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen et terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes :

États d'expression dans les principes directeurs d'examen :		
Résistance à [nom de la maladie]	note	État
	1	absente ou faible
	2	moyen
	3	élevé
Terminologie utilisée dans le secteur des semences potagères :		
Réaction d'une variété végétale à un ravageur spécifique [1]	Sensibilité (S)	
	Résistance intermédiaire (RI)	
	Haute résistance (HR)	

[1] source : https://worldseed.org/

Questions à examiner par le comité technique

TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", section 6 "Rapport de l'UPOV sur l'examen technique et description variétale de l'UPOV" (Révision)

21. Le TC approuve la proposition d'inclure des explications supplémentaires pour le document TGP/5, section 6, point 16 "Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés", comme indiqué dans le document SESSIONS/2024/2, paragraphe 46, et reproduit comme suit :

"16. Variétés similaires et différences par rapport à ces variétés

Dénomination(s) de variété(s) similaire(s) à la variété candidate	Caractère(s) par lequel/lesquels la variété candidate diffère(nt) de la/des variété(s) voisine(s)1)	Niveau d'expression du (des) caractère(s) pour la (les) variété(s) voisine(s) 2)	Niveau d'expression du ou des caractères pour la variété candidate2)

[18. Notes explicatives de l'annexe : description de la variété UPOV

[...]

"(d) Numéro d'annonce 16 (annexe : description variétale de l'UPOV)

"1) Une (des) variété(s) voisine(s) doit (doivent) être indiquée(s). Si aucune variété voisine n'a été identifiée, il convient d'indiquer "aucune".

"2) Dans le cas de niveaux d'expression identiques pour les deux variétés, veuillez indiquer l'importance de la différence.

"3) Le niveau d'expression de la variété candidate et de la ou des variétés voisines se rapporte à l'examen DHS effectué à la ~~station d'essai/lieu d'~~essai et à la période d'essai indiqués aux points 11 et 12.

"4) Seuls les caractères qui présentent des différences suffisantes pour établir la distinction doivent être indiqués. Les informations sur les différences entre deux variétés doivent toujours contenir les niveaux d'expression avec leurs notes pour les deux variétés ; si possible, en colonnes si plusieurs variétés sont mentionnées".

Sous-section "Description de la variété UPOV", point 17 "Informations supplémentaires"

22. Le TC approuve la proposition de modification du document TGP/5, section 6, point 17 "Renseignements supplémentaires", document SESSIONS/2024/2, paragraphe 49, et reproduit comme suit :

"Ad. Numéro 17 (annexe : description variétale de l'UPOV)

"D'autres situations et le type d'informations supplémentaires à fournir peuvent être convenus bilatéralement, en fonction du type de culture et de la variété examinés".

Structure du document TGP/5, section 6 "Compte rendu de l'examen technique de l'UPOV et description variétale de l'UPOV"

23. Le TC est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à réviser la structure de la section 6 du document TGP/5, comme indiqué aux paragraphes 51 et 52 du document SESSIONS/2024/2, afin de préciser que la "Description variétale de l'UPOV" est une annexe du "Compte rendu de l'examen technique de l'UPOV" et que le point 18 "Notes explicatives concernant l'annexe : Description variétale de l'UPOV" est une autre section distincte du document d'orientation.

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)

Texte standard supplémentaire (ASW) 7(b) "Nombre de plantes / parties de plantes à examiner"

24. Le TC a pris note des débats sur les modifications possibles du document TGP/7, libellé standard supplémentaire (ASW) 7.b) "Nombre de plantes/parties de plantes à examiner", dont il est rendu compte dans le document SESSIONS/2024/2, annexe IV, paragraphes 6 à 15.

Note d'orientation (GN) 28 "Variétés indiquées à titre d'exemple" - Variétés indiquées à titre d'exemple pour les caractères quantitatifs signalés par un astérisque lorsque des illustrations sont fournies.

25. Le TC a pris note des débats sur une proposition de modification du document TGP/7, Note d'orientation (GN) 28 "Variétés indiquées à titre d'exemple", afin de tenir compte des situations dans lesquelles les illustrations pourraient remplacer les variétés indiquées à titre d'exemple, comme indiqué dans les paragraphes 16 à 25 de l'annexe IV du document SESSIONS/2024/2.

26. Le TC a pris note de l'invitation faite au rédacteur de l'Allemagne de fournir des explications supplémentaires sur les critères de décision et les exemples dans lesquels les illustrations peuvent remplacer les variétés à titre d'exemple.

Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l'examen DHS

27. Le TC a pris note des débats sur les éléments à inclure dans les demandes de soumission de matériel végétal de variétés candidates et de variétés notoirement connues en vue de l'examen DHS, comme indiqué dans le document SESSIONS/2024/2, annexe V, paragraphes 4 à 11.

28. Le TC a pris note des commentaires du TWA, du TWO et du TWV sur les exigences particulières des réglementations nationales et sur le fait qu'il ne serait pas approprié d'élaborer des orientations en la matière.

Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen

29. Le TC a examiné le document SESSIONS/2024/3 et a rappelé qu'il était convenu d'appuyer l'échange d'informations des membres de l'UPOV sur les pratiques en matière d'examen DHS, y compris les manifestations visant à examiner l'effet de l'environnement sur l'expression des caractères, les collections de variétés et la coopération avec les obtenteurs dans le cadre de l'examen DHS.

30. Le TC a pris note des interventions des délégations de l'Argentine, du Bélarus, du Brésil, du Canada, de l'Union européenne et du Japon sur les mesures proposées pour renforcer la coopération en matière d'examen et est convenu de soutenir la poursuite des discussions, comme indiqué dans le document SESSIONS/2024/3.

31. Le TC est convenu de soutenir l'organisation du séminaire proposé pour sensibiliser à la coopération avec les obtenteurs dans le cadre de l'examen DHS, en marge des sessions de l'UPOV en 2025, ce qui pourrait conduire à l'élaboration future de matériel de formation fondé sur les expériences et les pratiques des membres.

Mesures visant à améliorer le soutien apporté à l'examen DHS

32. Le TC a examiné le document TC/60/6.

Mesures relatives aux principes directeurs d'examen (DCE) et outil en ligne pour la rédaction des DCE

33. Le TC a examiné le compte rendu du sous-groupe sur les principes directeurs d'examen et est convenu de l'importance des travaux des experts principaux chargés de rédiger les principes directeurs d'examen. Le TC a noté que le Bureau de l'Union organiserait un webinaire à l'intention des experts de premier plan en décembre 2024 afin de répondre aux questions fréquemment posées et aux défis courants liés à l'utilisation de l'outil de rédaction des principes directeurs d'examen. Le TC a noté que le webinaire serait ouvert à tous les membres et que l'enregistrement vidéo serait mis à disposition sur le site Web et la chaîne YouTube de l'UPOV.

34. Le TC est convenu que d'autres initiatives visant à soutenir les rédacteurs de principes directeurs d'examen devraient être envisagées, notamment un webinaire préparatoire qui se tiendrait avant les TWP en 2025.

35. Le TC a examiné les options possibles pour améliorer l'outil en ligne de rédaction des principes directeurs d'examen et a pris note du rapport du Bureau de l'Union sur les questions recensées par le sous-groupe actuellement en cours de traitement, notamment un nouvel outil d'établissement de rapports et des fonctionnalités améliorées pour le téléchargement de tableaux et d'images. Le TC a pris note du projet visant

à tester l'utilisation de l'outil de rédaction en ligne pendant les TWP afin d'enregistrer les résultats des discussions sur les projets de principes directeurs d'examen pendant les sessions.

36. Le TC a examiné les options possibles pour améliorer la structure des principes directeurs d'examen et est convenu d'inviter l'expert principal à poursuivre l'élaboration des propositions, qui seront présentées aux TWP lors de leurs sessions en 2025, en même temps que les résultats des consultations.

Mesures pour l'élaboration de propositions par le Bureau de l'Union

Expérience pratique de l'examen DHS

37. Le TC a examiné comment les membres de l'UPOV peuvent rechercher des informations sur l'expérience acquise en matière d'examen DHS et a noté que la base de données sur les variétés végétales PLUTO de l'UPOV était couramment utilisée par les membres.

38. Le TC a examiné les possibilités d'identifier le service qui a procédé à l'examen technique d'une variété et est convenu que cette information devait figurer dans le formulaire type de l'UPOV pour la demande de droits d'obtenteur (document TGP/5, section 2).

39. Le TC a noté que la plate-forme d'échange de rapports d'examen DHS UPOV e-PVP fournit des informations sur les rapports d'examen disponibles à l'échange et sur les offres d'examen DHS pour le compte d'autres services. Le TC a noté que, outre la base de données GENIE, certains membres utilisent la version imprimable du document du TC intitulé "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique de l'examen DHS".

Coopération en matière d'examen DHS

40. Le TC a examiné comment les membres de l'UPOV peuvent rechercher des informations sur la coopération en matière d'examen DHS et s'il convient d'élaborer des orientations supplémentaires sur l'utilisation de l'une ou l'autre des options disponibles. Le TC est convenu que les membres cherchent à coopérer directement avec les services ayant une expérience en matière d'examen des plantes cultivées qui les intéressent. Le TC est convenu que les informations contenues dans la base de données GENIE et le document du Conseil intitulé "Coopération en matière d'examen" sont obsolètes et pourraient éventuellement être abandonnées.

Documents TGP : sous-groupes et experts principaux

41. Le TC est convenu d'utiliser, le cas échéant, les indications sur le rôle de l'expert principal figurant dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" pour les questions relatives à la modification ou à l'élaboration de principes directeurs dans les documents TGP, comme indiqué au paragraphe 66 du document TC/60/6.

42. Le TC est convenu de demander aux TWP d'inviter des experts des membres de l'Union à mener des discussions sur les propositions d'élaboration ou de modification des orientations, y compris pour les documents TGP.

Formation et enseignement à distance

Mise à jour des cours d'apprentissage à distance

43. Le TC est convenu d'inviter les membres de l'UPOV à étudier les possibilités de coopération avec le Bureau de l'Union afin d'obtenir des ressources pour la mise à jour du contenu et du format des cours d'enseignement à distance de l'UPOV.

Développer de nouveaux cours

44. Le TC est convenu de soutenir l'élaboration de nouveaux cours de formation sur l'examen DHS par les membres de l'UPOV, y compris l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux en l'absence de principes directeurs d'examen de l'UPOV et le dépôt de demandes. Le TC note que des formats de contenu tels que les webinaires et les enregistrements vidéo pourraient être utilisés pour fournir des conseils pratiques tirés de l'expérience des membres de l'UPOV et compléter les cours d'enseignement à distance.

45. Le TC encourage les membres de l'UPOV à prendre contact avec le Bureau de l'Union pour étudier la possibilité d'inclure les programmes de formation dispensés par les membres de l'UPOV dans le programme de certificat de protection des obtentions végétales de l'UPOV.

Promouvoir les possibilités de formation

46. Le TC est convenu d'aider les membres de l'UPOV à promouvoir les possibilités de formation, y compris leur inclusion dans le programme de certificat PVV de l'UPOV.

Liste des membres désireux d'apporter leur soutien à l'élaboration de lignes directrices nationales en matière d'essais

47. Le TC est convenu d'inviter les personnes de contact des membres de l'Union auprès du TC à fournir des informations sur leur volonté de fournir un encadrement pour l'élaboration de lignes directrices nationales en matière d'examen, en vue de leur inclusion sur la page web des personnes de contact pour la coopération internationale en matière d'examen DHS.

Indicateurs de performance

48. Le TC a examiné les travaux des TWP sur la base des indicateurs de performance et est convenu qu'il n'y avait pas lieu d'établir d'autres indicateurs à ce stade.

49. Le TC a pris note de l'enquête de satisfaction menée auprès des participants aux réunions des TWP en 2024, présentée à l'annexe V du document TC/60/6, et est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à continuer d'interroger régulièrement les membres et les organisations ayant le statut d'observateur sur leur satisfaction à l'égard de l'appui à l'examen DHS fourni par l'UPOV par l'intermédiaire du TC et des TWP.

Techniques moléculaires

50. Le TC a examiné le document SESSIONS/2024/6.

Lignes directrices pour la validation d'un nouveau protocole de marqueur moléculaire spécifique à une caractéristique en tant que méthode alternative d'observation

51. Le TC est convenu de demander aux TWP, lors de leurs sessions de 2025, d'examiner la proposition de lignes directrices pour la validation d'un nouveau protocole de marqueurs moléculaires propres à une caractéristique pour l'examen DHS, telle qu'elle figure à l'annexe du document SESSIONS/2024/6.

Confidentialité et propriété des informations moléculaires

52. Le TC a pris note de la demande des organisations d'obtenteurs concernant l'élaboration d'orientations au sein de l'UPOV sur la confidentialité des données moléculaires et de l'offre de proposer un projet de modèle d'accord, qui sera présenté à la troisième session du TWM.

53. Le TC est convenu de renouveler l'invitation à présenter des exposés et des comptes rendus de membres et d'observateurs sur des exemples de politiques en matière de confidentialité et d'accès aux données moléculaires lors des sessions du TWP en 2025.

Questions pour information

54. Le TC a pris note des questions suivantes pour information, fournies par le document SESSIONS/2024/6 :

(i) Faits nouveaux survenus lors de la deuxième session du Groupe de travail technique sur les méthodes et essais (TWM)
(ii) Derniers développements en matière de techniques moléculaires et de bioinformatique
(iii) Coopération entre les organisations internationales
(iv) Compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires en relation avec l'examen DHS
(v) L'utilisation de techniques moléculaires dans l'identification des variétés

Bases de données d'information de l'UPOV

55. Le TC a examiné le document SESSIONS/2024/5.

Modifications des codes UPOV

Codes UPOV pour les agrumes

56. Le TC a pris note du reclassement des genres et espèces du complexe *Citrus* qui ne sont plus reconnus comme des noms botaniques valables. Le TC a noté que les codes UPOV des genres *Citrus*, ×*Citroncirus*, *Fortunella* et *Poncirus* seraient affectés. Le TC est convenu de soumettre au TWF une proposition de modification des codes UPOV pour les *Citrus* et les genres et espèces apparentés, telle qu'elle figure à l'annexe II du document SESSIONS/2024/5.

Questions pour information

57. Le TC les questions suivantes pour information fournies dans le document SESSIONS/2024/5 :

(i) Base de données PLUTO
(ii) Base de données GENIE
(iii) Modifications des codes UPOV
(iv) Codes UPOV pour *Zea mays*

Ateliers et webinaires TWP

58. Le TC a examiné le document TC/60/7.

59. Le TC est convenu d'organiser des webinaires techniques en 2025, à des dates appropriées en fonction du calendrier des sessions du TWP, et des ateliers avec participation physique, sur demande, comme indiqué dans le document TC/60/7, paragraphes 16 à 19.

60. Le TC est convenu que l'un des webinaires serait consacré à la fourniture d'un appui aux principaux experts chargés de rédiger les principes directeurs d'examen. Le TC est convenu que les dispositions détaillées concernant les webinaires seront mises au point par le Bureau de l'Union en coordination avec les présidents du TC et des TWP.

61. Le TC a pris note de l'intérêt manifesté par la CIOPORA pour une collaboration dans le cadre de ses webinaires techniques liés à l'Académie et a noté que le Bureau de l'Union prendrait contact avec la CIOPORA afin d'explorer les synergies possibles dans les activités de formation.

Lignes directrices pour les tests

62. Le TC a examiné le document TC/60/2.

Caractéristiques et états d'expression supplémentaires

63. Le TC a noté qu'aucun niveau d'expression ou caractère supplémentaire n'a été notifié au Bureau de l'Union depuis la cinquante-neuvième -session du TC et est convenu de demander cette information dans les futures demandes adressées aux personnes de contact des membres de l'Union auprès du Comité technique. Le TC est convenu que la procédure de notification des caractères et niveaux d'expression supplémentaires devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi lors des TWP.

Questionnaire technique, section 4.2 : "Méthode de multiplication de la variété"

64. Le TC a noté que des listes comportant des options relatives aux informations sur la méthode de reproduction ou de multiplication de la variété seront publiées dans UPOV PRISMA pour les questionnaires techniques de certains principes directeurs d'examen qui ont été adoptés avant l'adoption du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" en 2007, comme le prévoit l'annexe V du document TC/60/2.

65. Le TC est convenu d'inviter le TWA, le TWF, le TWO et le TWV, lors de leurs sessions en 2025, à se pencher sur la question :

i) les options relatives aux informations sur la méthode de multiplication de la variété à fournir dans les questionnaires techniques ; et

ii) s'il convient de proposer la révision partielle des principes directeurs d'examen en vue d'inclure des informations sur la méthode de multiplication de la variété dans la section 4.2 des questionnaires techniques.

Lignes directrices pour l'adoption des tests

66. Le TC prend note de la liste des projets de principes directeurs d'examen dont l'adoption est prévue par le TC, sous réserve des modifications proposées par le TC-EDC, tels qu'ils figurent à l'annexe I du document TC/60/2.

Lignes directrices adoptées par correspondance en 2024

67. Le TC a noté qu'un nouveau guide d'examen, 7 guides révisés et 5 guides partiellement révisés pour la conduite des essais de distinction, d'homogénéité et de stabilité, dont la liste figure dans le tableau ci-dessous, ont été adoptés par correspondance sur la base des modifications spécifiées dans l'annexe II du présent document et des changements linguistiques recommandés par le TC-EDC :

	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTILINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN							
JP	TWF	TG/341/1	Mulberry	Mûrier	Maulbeerbaum	Morera	*Morus* L.
REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
FR	TWF	TG/35/8	Sweet Cherry	Cerisier doux	Süsskirsche	Cerezo dulce	*Prunus avium* (L.) L.
NL	TWV	TG/44/12	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	*Solanum lycopersicum* L. x *S. pimpinellifolium* L., *S. lycopersicum* L. x *S. cheesmaniae* (L. Ridley) Fosberg, *S. lycopersicum* L.
NL	TWV	TG/76/9	Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika, Chili	Piment, Poivron	Paprika	Aji, Chile, Pimiento	*Capsicum annuum* L.
KR	TWV	TG/105/5	Chinese Cabbage	Chou chinois	Chinakohl	Repollo chino	hybrids between *Brassica rapa* L. Emend. Metzg. ssp. *pekinensis* (Lour.) Hanelt and *Brassica rapa* L. Emend. Metzg. ssp. *chinensis* (L.) Hanelt, hybrids between *B. rapa* L. Emend. Metzg. ssp. *pekinensis* (Lour.) Hanelt and *B. rapa* L. var. *rapa* (L.) Thell., *B. rapa* L. subsp. *pekinensis* (Lour.) Kitam., *Brassica* × *turicensis* O. E. Schulz & Thell.
FR	TWO	TG/148/3	Weigela	Weigela	Weigelie	Weigela	*Weigela* Thunb.
NL	TWO	TG/181/4	Amaryllis	Amaryllis	Amaryllis	Amarilis	*Hippeastrum* Herb.

	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
HU	TWF	TG/230/2	Sour Cherry; Duke Cherry	Griotte, Cerisier acide	Sauerkirsche	Cerezo ácido, Guindo; Cerezo Duke	*Prunus ×gondouinii* (Poit. & Turpin) Rehder, *Prunus cerasus* L.
PARTIAL REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
NL	TWV	TG/13/11 Rev. 3	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	*Lactuca sativa* L.
NL	TWV	TG/55/7 Rev. 8	Spinach	Épinard	Spinat	Espinaca	*Spinacia oleracea* L.
FR	TWV	TG/104/5 Rev. 3	Melon	Melon	Melone	Melón	*Cucumis melo* L.
FR	TWV	TG/119/4 Rev.	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Zucchini	Calabacín	*Cucurbita pepo* L.
NL	TWV	TG/172/4 Rev.	Industrial Chicory	Chicorée industrielle	Wurzelzichorie	Achicoria industrial	*Cichorium intybus* L. partim

Corrections des principes directeurs d'examen

68. Le TC a pris note des corrections à apporter aux principes directeurs d'examen adoptés pour le statice (document TG/168/4) et l'oncidium (document TG/283/1 Rev. 2), comme indiqué au paragraphe 31 du document TC/60/2 :

(a) TG/168/4

La correction concerne les points suivants :

- Ajout d'un libellé de norme supplémentaire manquant :
  - ASW 4 (c) - Observation de la couleur par l'œil
    "La lumière du jour étant variable, les déterminations de couleur effectuées à l'aide d'un nuancier doivent être faites soit dans une armoire appropriée fournissant de la lumière du jour artificielle, soit au milieu de la journée dans une pièce sans lumière directe du soleil. La distribution spectrale de l'illuminant pour la lumière du jour artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour préférée D 6500 et doit se situer dans les tolérances définies dans la norme britannique 950, partie I. Ces déterminations doivent être effectuées avec la partie de la plante placée sur un fond blanc. Le nuancier et la version utilisés doivent être précisés dans la description de la variété."
  - ASW 6 - Enlèvement de plantes ou de parties de plantes
    "La conception des essais doit être telle que des plantes ou parties de plantes puissent être prélevées pour être mesurées ou comptées sans préjudice des observations qui doivent être faites jusqu'à la fin du cycle de végétation.

(b) TG/283/1 Rev. 2Oncidium

La correction concerne les points suivants :

- Ajout du lien manquant à l'explication "c)" des caractéristiques suivantes :
  - Caractéristique 91 "Lobe apical de la lèvre : coupe transversale"
  - Caractère 98 "Lèvre : couleur du cal".
  - Caractère 99 "Lèvre : couleur des taches entourant le cal"
- Correction de l'orthographe de l'exemple de variétés suivant :
  - "Kaoli no Izumi" devient "Kaorinoizumi".
  - "Misaki Wave Yurara" pour lire "Misakiwaveyurara"
  - "Sakura no Sato" devient "Sakuranosato".
  - "Sunlight Siesta Ruru" au lieu de "Sunlight Siesta Lulu".

Projet de lignes directrices pour les essais examiné par les TWP en 2024

69. Le TC a pris note des 32 projets de principes directeurs d'examen examinés par les TWP, lors de leurs sessions en 2024, dont la liste figure à l'annexe III du document TC/60/2.

Projet de lignes directrices pour les essais à examiner par les TWP en 2025

70. Le TC a approuvé le programme d'élaboration de 41 principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés en 2025, tel qu'il figure dans le document TC/60/2, annexe IV.

État des principes directeurs d'examen existants ou des projets de principes directeurs d'examen

71. Le TC a pris note de la liste des principes directeurs d'examen existants, telle qu'elle figure sur le site Web de l'UPOV (voir : https://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp).

Lignes directrices remplacées

72. Le TC a noté que les versions remplacées des principes directeurs d'examen sont disponibles sur la page "Superseded Test Guidelines" du site web de l'UPOV à l'adresse suivante (https://www.upov.int/test_guidelines/en/list_supersede.jsp

Discussion sur les caractéristiques de la résistance aux maladies lors de l'examen DHS

73. Le TC a reçu les présentations suivantes sur les caractéristiques de la résistance aux maladies dans l'examen DHS :

Caractéristique de résistance à la maladie dans l'examen DHS - Introduction	UPOV (M. Leontino Taveira)
Caractéristique de résistance à la maladie lors de l'examen DHS - Argentine	Argentine (M. Alberto Ballesteros)
Caractéristiques de résistance à la maladie dans l'examen DHS : L'expérience de l'OCVV	Union européenne (Mme Celine Morineau)
Expérience actuelle au GEVES concernant l'utilisation des caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS France	France (Mme Clarisse Leclair)
Utilisation des caractéristiques de résistance dans l'examen DHS en Allemagne	Allemagne (Mme Swenja Tams)
Caractéristiques physiologiques et caractéristiques de résistance aux maladies de la PVP - Japon	Japon (M. Yoshiyuki Ohno)
Importance des caractéristiques de résistance aux maladies pour l'examen DHS - Pays-Bas	Pays-Bas (Royaume des) (M. Raoul Haegens)
Caractéristiques de résistance aux maladies utilisées dans les examens DHS - États Unis d'Amérique	États Unis d'Amérique (M. Jeffery Haynes)
Caractéristiques de résistance aux maladies dans l'examen DHS : Le point de vue des sélectionneurs - ISF	Fédération internationale des semences (M. Ben Rivoire)

74. Le TC a approuvé le résumé suivant des discussions :

- Les caractéristiques de résistance aux maladies sont importantes pour l'examen DHS. Des exemples ont été présentés pour des légumes et des espèces agricoles.
- Il peut y avoir un besoin différent d'harmonisation internationale par le biais des TG de l'UPOV, plus clairement pour les légumes.
- L'interaction complexe pathogène x environnement x variété peut nécessiter une révision fréquente des caractéristiques dans les lignes directrices pour les tests, y compris les questionnaires techniques.
- L'importance nationale, régionale et internationale doit être prise en compte lorsqu'il s'agit de décider d'inclure ou non les caractéristiques de résistance aux maladies dans les lignes directrices relatives aux essais.
- Une définition claire et une harmonisation des méthodes sont nécessaires pour obtenir des descriptions fiables (participation d'experts DHS, de phytopathologistes et d'obtenteurs).
- Le développement de nouvelles technologies, par exemple les marqueurs moléculaires, en tant que méthodes alternatives, peut améliorer les tests.
- La coopération entre les autorités en matière de tests de résistance aux maladies peut être envisagée.

- Les sessions du TWP devraient être utilisées pour informer sur les développements et pour envisager l'inclusion dans les groupes thématiques ou la notification de caractères supplémentaires sur la page web de l'UPOV.
- Les TWP peuvent envisager d'aborder des points spécifiques sur les caractéristiques de résistance aux maladies dans des sous-groupes afin de faire avancer les discussions, y compris en dehors des sessions des TWP.

Questions pour information

75. Le TC a noté que les documents suivants ont été affichés en tant que documents pour information sur la page web du TC/60 :

(a) Liste des genres et espèces pour lesquels les autorités ont une expérience pratique de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (document TC/60/4)

(b) Réunions sur les demandes électroniques (EAM) (document SESSIONS/2024/4)

Programme de travail du Comité de rédaction élargi (TC-EDC)

76. Le TC est convenu de proposer au Conseil le calendrier suivant pour les réunions du TC-EDC :

- 14 et 16 octobre 2025 (réunions virtuelles)
- 19 et 20 octobre 2025 (Genève, réunions hybrides)
- 13 et 15 janvier 2026 (réunions virtuelles)
- 17 et 19 mars 2026 (réunions virtuelles)

Programme de la soixante et unième session

77. Le TC a arrêté le programme suivant pour sa soixante et unième session qui se tiendra les 20 et 21 octobre 2025 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Compte rendu du secrétaire général adjoint sur l'évolution de l'UPOV
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques
5. Questions soulevées par les groupes de travail techniques
6. Élaboration d'orientations et de documents proposés pour adoption par le Conseil
7. Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen
8. Mesures visant à améliorer le soutien apporté à l'examen DHS
9. Bases de données d'information de l'UPOV
10. Techniques moléculaires
11. Ateliers et webinaires TWP
12. Discussion ouverte : Nouvelles technologies en matière d'examen DHS
13. Questions pour information :
    (a) Réunion sur les demandes électroniques (EAM)
    (b) Liste des genres et espèces pour lesquels les autorités ont une expérience pratique de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
14. Lignes directrices pour les tests
15. Programme de la soixante-deuxième session
16. Adoption du compte rendu (si le temps le permet)
17. Clôture de la session

78. Le TC a adopté le présent compte rendu à l'issue de sa session du 22 octobre 2024.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Andani Robert MADZINGE (Mr.), Registrar: Plant Breeders' Rights Act, Directorate: Genetic Resources, Department of Agriculture, Land Reform and Rural Development, Pretoria
(e-mail: AndaniMA@dalrrd.gov.za)

Sabelo Jerome NDLAZI (Mr.), Scientist Manager, Department of Agriculture, Land Reform & Rural Development: Genetic Resources, Pretoria
(e-mail: SabeloNdl@dalrrd.gov.za)

Elna DE BRUYN (Ms.), Scientist Production: Plant Breeders' Rights Office, Department of Agriculture, Land Reform and rural Development, Pretoria
(e-mail: elnadb@dalrrd.gov.za)

ALBANIE / ALBANIA / ALBANIEN / ALBANIA

Luiza SALLAKU (Ms.), Director, Ministry of Agriculture and Rural Development, Tirana
(e-mail: Luiza.Sallaku@eshff.gov.al)

Alban ISUFI (Mr.), Head, Seed and Seedlings and Fertilizers Sector, Ministry of Agriculture and Rural Development, Tirana
(e-mail: alban.isufi@bujqesia.gov.al)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Division, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: bsa@bundessortenamt.de)

Swenja TAMS (Ms), Head of Section, General affairs of DUS testing, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: bsa@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Directora de Asuntos Juridicos y Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

Ana Laura VICARIO (Sra.), Directora Nacional de Desarrollo de Semillas, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: alvicario@inase.gob.ar)

Mariano Alejandro MANGIERI (Mr.), Director, Plant Variety Protection Office, National Seed Institute (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mmangieri@inase.gob.ar)

Alberto BALLESTEROS (Mr.), Examiner officer, Plant Variety Protection Office, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: aballesteros@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Isabel Louise WARD (Ms.), Assistant Director, Policy & International Affairs, IP Australia, Phillip
(e-mail: Isabel.Ward@ipaustralia.gov.au)

Van Hai LE (Mr.), Assistant Director, Plant Breeders' Rights Section, IP Australia, Phillip
(e-mail: hai.le@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Jutta TAFERNER-KRIEGL (Ms.), Head of department for DUS testing and Plant Variety Protection, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Wien
(e-mail: jutta.taferner-kriegl@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Uladzimir BEINIA (Mr.), Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Deputy Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Stefânia PALMA ARAUJO (Ms.), Coordinator, Plant Variety Protection Office, National Plant Variety Protection Service, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Brasilia
(e-mail: stefania.araujo@agro.gov.br)

Maria José PARON (Ms.), Federal Agricultural Inspector, Ministry of Agriculture and Livestock, Brasilia
(e-mail: maria.paron@agro.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT (Mr.), Policy and Program Team Leader, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

Ashley BALCHIN (Ms.), Senior Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: ashley.balchin@inspection.gc.ca)

Renée CLOUTIER (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Renee.Cloutier@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yehan CUI (Mr.), Chief Agronomist, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

Yongqi ZHENG (Mr.), Director, Laboratory of Molecular Identification of Plant Varieties, Science and Technology Development Center (Office for Protection of New Varieties of Plant), National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing
(e-mail: zyq8565@126.com)

Hao TANG (Mr.), Division Director, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology, Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: tanghao1973@126.com)

Boxuan WU (Mr.), Senior Program Officer, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
(e-mail: wuboxuan@cnipa.gov.cn)

Yuxia LIU (Ms.), Consultant, Science and Technology Development Center, Office for Protection of New Varieties of Plants, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing
(e-mail: kjzxlyx@163.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Alfonso Alberto ROSERO (Sr.), Director Técnico de Semillas, Subgerencia de Protección Vegetal, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá
(e-mail: alberto.rosero@ica.gov.co)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN (Mr.), Director, Tystofte Foundation, Skaelskoer
(e-mail: gde@tystofte.dk)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Shymaa ABOSHOSHA (Ms.), Agricultural Engineer, Plant Variety Protection Office (PVPO), Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza
(e-mail: sh_z9@hotmail.com)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Carlos SANZ ZUDAIRE (Mr.), Head of Registry, Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Madrid
(e-mail: csanz@mapa.es)

Cristina MOYANO (Ms.), Head, Plant pathology laboratory, INIA-CSIC, Madrid
(e-mail: cardaba@inia.csic.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Laima PUUR (Ms.), Adviser, Organic Farming and Seed Department, Estonian Agricultural and Food Board, Viljandi
(e-mail: laima.puur@pta.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Nyeemah GRAZIER (Ms.), Patent Attorney-Advisor, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: nyeemah.grazier@uspto.gov)

Christian HANNON (Mr.), Senior Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: ruihong.guo@usda.gov)

Jeffery HAYNES (Mr.), Commissioner, Plant Variety Protection Office, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: Jeffery.Haynes@usda.gov)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Alain TRIDON (M.), Directeur Général, Groupe d'Étude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucouzé
(e-mail: alain.tridon@geves.fr)

Clarisse LECLAIR (Ms.), Head of DUS Testing, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé
(e-mail: clarisse.leclair@geves.fr)

Carole DIRWIMMER (Ms.), Head of the Fruit DUS sector, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé
(e-mail: carole.dirwimmer@geves.fr)

Jaiana MALABARBA (Ms.), Directrice du Laboratoire de Pathologie, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé
(e-mail: jaiana.malabarba@geves.fr)

Sophie PERROT (Ms.), Manager Resistance tests, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé
(e-mail: sophie.perrot@geves.fr)

Chrystelle JOUY (Ms.), Vegetable DUS Expert, Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Le Thor
(e-mail: chrystelle.jouy@geves.fr)

GHANA / GHANA / GHANA / GHANA

Maud Ofaah YEBOAH (Ms.), State Attorney, Attorney General's & Ministry of Justice, Accra
(e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

Grace Ama ISSAHAQUE (Ms.), Registrar-General, Ministry of Justice, Accra
(e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

Courage BESAH-ADANU (Mr.), Head of PVP Unit, Senior Programs Officer, Ghana Industrial Property Office, Registrar General's Department, Accra
(e-mail: kadanu2@gmail.com)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Tamara SOÓS (Ms.), Head, Unit of Plant Genetic Resources, Ministry of Agriculture, Budapest
(e-mail: tamara.soos@am.gov.hu)

Lilla RÁCZ-SZABÓ (Ms.), Expert, Ministry of Agriculture, Budapest
(e-mail: lilla.racz-szabo@am.gov.hu)

Márton PÉCS (Mr.), Agricultural IT Expert, Department of Agricultural Variety Trials, Directorate of Agricultural Genetic Resources, National Food Chain Safety Office (NÉBIH), Budapest
(e-mail: pecsm@nebih.gov.hu)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI (Mr.), Scientific Coordinator Seed Area, CREA-DC, Milano
(e-mail: piergiacomo.bianchi@crea.gov.it)

Anna Pia Maria GIULINI (Ms.), Researcher, CREA DC, Milano
(e-mail: annapiamaria.giulini@crea.gov.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Shuichi MATSUMOTO (Mr.), Senior Director, Intellectual Property Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: shuichi_matsumoto040@maff.go.jp)

Minori HAGIWARA (Ms.), Director for International Affairs on Plant Variety Protection, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: minori_hagiwara110@maff.go.jp)

Hiroaki KINOSHITA (Mr.), International Relation Officer, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: hiroaki_kinoshita640@maff.go.jp)

Yoshiyuki OHNO (Mr.), Examiner, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: yoshiyuki_ono300@maff.go.jp)

Hiroshi AKAI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission of Japan to the United Nations Office and other international organizations in Geneva, Geneva
(e-mail: hiroshi.akai@mofa.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

Theophilus M. MUTUI (Mr.), Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi
(e-mail: director@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Inga OVSJANNIKA (Ms.), Deputy Director, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, Seed Control Department, State Plant Protection Service, Riga
(e-mail: inga.ovsjannika@vaad.gov.lv)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mme), Responsable de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité Sanitaire de Produits Alimentaires (ONSSA), Rabat
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE (Sr.), Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaria de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

Rodrigo Alonso LÓPEZ TOVAR (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: rlopez@sre.gob.mx)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY (Mr.), PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Economic Development, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) / AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) / AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI) / ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Guy Francis BOUSSAFOU (M.), Direction des Brevets et autres créations techniques (DBCT), Yaoundé, Cameroun
(e-mail: gfrancis.boussafou@oapi.int)

Vladimir Ludovic MEZUI ONO (M.), Chef de Service de l'Information Brevet (SIB), Examinateur Brevet Chimie, Yaoundé, Cameroun
(e-mail: vladimir.mezui@oapi.int)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Santiago Gaspar BENÍTEZ VERA (Sr.), Director, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo
(e-mail: santiago.benitez@senave.gov.py)

Dahiana Maria OVEJERO MALDONADO (Sra.), Jefa, Departamento de Protección y Uso de Variedades, Direccion de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo
(e-mail: dahiana.ovejero@senave.gov.py)

PAYS-BAS (ROYAUME DES) / NETHERLANDS (KINGDOM OF THE) / NIEDERLANDE (KÖNIGREICH DER) / PAÍSES BAJOS (REINO DE LOS)

Jan MEILING (Mr.), Director, Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: j.meiling@naktuinbouw.nl)

Marco HOFFMAN (Mr.), Senior Policy Officer, Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: m.hoffman@naktuinbouw.nl)

Raoul HAEGENS (Mr.), Domain Head of the Identity and Variety Testing Department, Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: r.haegens@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Marcin KRÓL (Mr.), Head of DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: m.Krol@coboru.gov.pl)

Joanna GRUSZCZYŃSKA (Ms.), Deputy Head of DUS Testing Unit, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: j.gruszczynska@coboru.gov.pl)

Bogna KOWALCZYK (Ms.), Chief DUS Expert, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: b.kowalczyk@coboru.gov.pl)

Malgorzata FRANKOWSKA (Ms.), Senior DUS Expert, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: m.frankowska@coboru.gov.pl)

Angelika KACZMAREK (Ms.), Senior DUS Expert, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: a.kaczmarek@coboru.gov.pl)

Małgorzata WŁOSZCZYK (Ms.), Senior DUS Expert, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: m.wloszczyk@coboru.gov.pl)

Natalia MATELA (Ms.), DUS Expert, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: N.Matela@coboru.gov.pl)

Tomasz PIOTROWSKI (Mr.), DUS Expert, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: T.Piotrowski@coboru.gov.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Anabela ROCHA (Ms.), Senior expert, Plant Breeder Rights Office and National List, Divisão de Variedades e Sementes (DVS), Direção-Geral de Alimentação e Veterinária (DGAV), Lisboa
(e-mail: anabelarocha@dgav.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Jun Yon JANG (Mr.), Deputy Director, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do
(e-mail: jang.jy@korea.kr)

Yong Seok JANG (Mr.), Deputy Director, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbukdo
(e-mail: mushrm@korea.kr)

ChanWoong PARK (Mr.), Deputy Director/Examiner, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do
(e-mail: chwopark@korea.kr)

Jinkee JUNG (Mr.), Researcher, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (MAFRA), Gimcheon City
(e-mail: jinkeejung@korea.kr)

Kwanghong LEE (Mr.), Researcher, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Maryang
(e-mail: grin@korea.kr)

Won-Bum CHO (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbuk-do
(e-mail: rudis99@korea.kr)

Hwansu HWANG (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbuk-do
(e-mail: hwansu3368@korea.kr)

Byeung-Hoon YANG (Mr.), Researcher, National Forest Seed Variety Center (KFSV), Chungcheongbuk-do
(e-mail: time1227@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON (Mr.), Director, State Commission for Crops Variety Testing (SCCVT), Chisinau
(e-mail: info@cstsp.md)

Ala GUSAN (Ms.), Principal Consultant, Patents Division, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau
(e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Octavio Augusto BERAS-GOICO JUSTINIANO (Sr.), Encargado del Departamento Legal, Oficina de Registro de Variedades y Obtenciones Vegetales (OREVADO), Santo Domingo
(e-mail: octavio.beras-goico@agricultura.gob.do)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno
(e-mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

Pavla BÍMOVÁ (Ms.), General affairs of DUS testing, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno
(e-mail: pavla.bimova@ukzuz.gov.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI (Mr.), Director General, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI), Morogoro
(e-mail: dg@tosci.go.tz)

Joyce Eligi MOSILE (Ms.), Principal Agricultural Officer II, Plant Breeders' Rights Office, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma
(e-mail: Joyce.mosile@kilimo.go.tz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest
(e-mail: enescu_teodor@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Kat DEEKS (Ms.), Plant Variety and seeds policy Team Leader, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Cambridge
(e-mail: katherine.deeks@defra.gov.uk)

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Senior Policy Advisor, Plant Varieties and Seeds, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Cambridge
(e-mail: Sigurd.RamansHarborough@defra.gov.uk)

Peter SCOTTING (Mr.), Lead on Plant Breeders Rights and Variety Listing, Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: peter.scotting@apha.gov.uk)

John HOWLETT (Mr.), Head of Plant Variety and Seeds (PVS), Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: john.howlett@apha.gov.uk)

Caroline POWER (Ms), PBH Subject Matter Expert for Delivering Sustainable Futures Programme, Senior Executive Officer (TARA), Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: caroline.power@apha.gov.uk)

Hilary PAPWORTH (Ms.), Senior Technical Manager, NIAB, Cambridge
(e-mail: hilary.papworth@niab.com)

Margaret WALLACE (Ms.), Joint Head of Agricultural Crop Characterisation, NIAB, Cambridge
(e-mail: margaret.wallace@niab.com)

SERBIE / SERBIA / SERBIEN / SERBIA

Gordana LONCAR (Ms.), Senior Adviser for Plant Variety protection, Plant Protection Directorate, Group for Plant Variety Protection and Biosafety, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Belgrade
(e-mail: gordana.loncar@minpolj.gov.rs)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Ľubomir BASTA (Mr.), Head of DUS testing, Department of Variety Testing, Central Control and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Bratislava
(e-mail: lubomir.basta@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Plant Health and Varieties, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Omar BRAHMI (M.), Ingénieur en chef, Chef service Évaluation, Homologation et Protection des Obtentions Végétales, Direction Générale de la Santé Végétale et de Contrôle des Intrants Agricoles, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis
(e-mail: bo.dgpcqpa@iresa.agrinet.tn)

TÜRKIYE / TÜRKIYE / TÜRKEI / TÜRKIYE

Sezgin KARADENIZ (Mr.), Head, Seed Policies Department and PBR Office, General Directorate of Plant Production, Ankara
(e-mail: sezgin.karadeniz@tarimorman.gov.tr)

Mehmet ÇAKMAK (Mr.), PBR Expert, Senior Agricultural Engineer, Msc., Seed Department, General Directorate of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara
(e-mail: mehmet.cakmak@tarimorman.gov.tr)

Koray KALAY (Mr.), Forestry Nursery Manager, Turkish General Directorate of Forestry, Ankara
(e-mail: koraykalay@ogm.gov.tr)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Tamara SOÓS (Ms.), Head, Unit of Plant Genetic Resources, Ministry of Agriculture, Budapest
(e-mail: tamara.soos@am.gov.hu)

Lilla RÁCZ-SZABÓ (Ms.), Expert, Ministry of Agriculture, Budapest
(e-mail: lilla.racz-szabo@am.gov.hu)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Spyridon FLEVARIS (Mr.), Policy Officer, Plant Health Unit, European Commission - Health and Food Safety Directorate-General - Directorate Crisis preparedness in food, animals and plants, Brussels
(e-mail: spyridon.flevaris@ec.europa.eu)

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Ms.), Vice President, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: urquia@cpvo.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Jean MAISON (Mr.), Head of Unit ad interim, Plant Variety Expertise Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: maison@cpvo.europa.eu)

Céline MORINEAU (Ms.), Technical Expert, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: morineau@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Federico BOSCHI (Mr.), Técnico, Evaluación y Registro de Cultivares, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Canelones
(e-mail: fboschi@inase.uy)

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Quoc Manh NGUYEN (Mr.), Deputy Director General, Plant Variety Protection Office, Department of Crop Production (DCP), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Hanoi
(e-mail: quocmanh.pvp.vn@gmail.com)

Thi Hang CAM (Ms.), Officer, Department of Crop Production (DCP), Plant Variety Protection Office (PVPO), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Hanoi
(e-mail: pvpvietnam@mard.gov.vn)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KASACHSTAN / KAZAJSTÁN

Talgat AZHGALIYEV (Mr.), Chairman, State Commission for Variety Testing of Agricultural Crops (RSI), Ministry of Agriculture, Nur-Sultan
(e-mail: office@sortcom.kz)

Ademi GABDOLA (Ms.), Head of patentability examination department, State Commission for variety testing of agricultural crops, Nur-Sultan
(e-mail: for_work_15@mail.ru)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Sakon WANASETHI (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: sakon@thaiwto.com)

Pornpimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: pornpimol@thaiwto.com)

ZIMBABWE / ZIMBABWE / SIMBABWE / ZIMBABWE

Chenai GARISE (Ms.), Deputy Director, Legal Advisory Department, Ministry of Lands, Agriculture, Fisheries, Water and Rural Development, Harare
(e-mail: cgarisenheta@gmail.com)

Edmore MTETWA (Mr.), Head of Seed Services Institute, Registrar of Plant Breeders' Rights, Department of Research & Specialist Services, Seed Services Institute, Harare
(e-mail: mtetwae@gmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER GARTENBAULICHER PFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE PLANTAS HORTÍCOLAS DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Sabrina ALCOFORADO GALE (Ms.), Junior IP Lawyer, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: sabrina.gale@ciopora.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

EUROSEEDS

Claudius MARONDEDZE (Mr.), Technical Manager Plant Health and Seed Trade, Euroseeds, Brussels, Belgium
(e-mail: claudiusmarondedze@euroseeds.eu)

Jared ONSANDO (Mr.), Technical Manager Variety Testing and Registration, Brussels, Belgium
(e-mail: JaredOnsando@euroseeds.eu)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Ben RIVOIRE (Mr.), Sustainability and Crop Value Chain Manager, Filed Crops Technical Lead, International Seed Federation (ISF), Nyon, Switzerland
(e-mail: b.rivoire@worldseed.org)

Maria José VILLALÓN-ROBLES (Ms.), EMEA Vegetable Seeds PVP Lead, Bayer - Crop Science, Bergschenhoek, Netherlands (Kingdom of the)
(e-mail: mariajose.villalonrobles@bayer.com)

Astrid M. SCHENKEVELD (Ms.), Specialist Plant breeder's rights & variety registration, Plant breeder's rights & variety registration | Legal, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V., De Lier, Netherlands (Kingdom of the)
(e-mail: a.schenkeveld@rijkzwaan.nl)

Jan KNOL (Mr.), Plant Variety Protection Officer, Crop Science Division, BASF Vegetable Seeds, Nunhems Netherlands B.V., Nunhem, Netherlands (Kingdom of the)
(e-mail: jan.knol@basf.com)

Kim MAESSEN-VAN BUGGENUM (Ms.), Plant Variety Protection Officer, BASF Vegetable Seeds, Crop Science Division, Nunhem, Netherlands (Kingdom of the)
(e-mail: Kim.vanbuggenum@basf.com)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) /
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) /
ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (OECD) /
ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DESARROLLO ECONÓMIC

Csaba GASPAR (Mr.), Head, OECD Codes and Schemes, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), Paris, France
(e-mail: csaba.gaspar@oecd.org)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /
AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /
AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION FÜR GEWERBLICHES EIGENTUM (ARIPO)
ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Said H. RAMADHAN (Mr.), Senior Patent Examiner, Technical Department, African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO), Harare, Zimbabwe
(e-mail: sramadhan@aripo.org)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Diego A. RISSO DESIRELLO (Sr.), Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo
(e-mail: drisso@saaseed.org)

IV. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Beate RÜCKER (Ms.), Chair

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Ms.), Vice-Chair

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Yolanda HUERTA (Ms.), Vice Secretary-General

Martin EKVAD (Mr.), Director of Legal Affairs

Leontino TAVEIRA (Mr.), Director of Global Development and Technical Affairs

Hend MADHOUR (Ms.), Head of IT

Yoshiro NISHIMURA (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

Kees VAN ETTEKOVEN (Mr.), Technical Expert

Romy OERTEL (Ms.), Secretary II

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

AMENDEMENTS AUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN
DIFFUSES POUR ADOPTION PAR CORRESPONDANCE

Révisions partielles

TC/59/16	**Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la chicorée industrielle**

Le TC-EDC a examiné le document TC/59/16 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, la révision partielle des principes directeurs d'examen pour la chicorée industrielle serait diffusée au TC pour adoption par correspondance.

Char. 1	- à indiquer MS/MG/VG - supprimer le terme "polyploïde".
Ad. 1	- au lieu de "Les observations doivent être effectuées par des méthodes cytologiques standard telles que ...".

TC/59/18	**Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la laitue**

Le TC-EDC a examiné le document TC/59/18 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, la révision partielle des principes directeurs d'examen pour la laitue serait diffusée au TC pour adoption par correspondance.

Ad. 38 à 53, 8.8	lire "... ; 2 jours au réfrigérateur".
Ad. 38 à 53, 9.1	lire "au moins 20 plantes"
Ad. 38 à 53, 9.7	au lieu de "... les semis ne doivent pas être étiolés.
Ad. 38 à 53, 11.3	- remplacer "sur les normes" par "Validation des contrôles". - comme suit : "Si les variétés présentent le même niveau de sporulation que le témoin sensible mais avec une nécrose, un autre test sur des plantes plus grandes ou sur un autre substrat doit être entrepris.
Ad. 38 à 53, 13.	texte sous la légende pour lire "Les parenthèses indiquent un niveau d'expression plus faible et parfois variable des symptômes".

TC/59/20	**Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le melon**

Le TC-EDC a examiné le document TC/59/20 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le melon serait diffusée au TC pour adoption par correspondance.

Ad. 69.1 - 69.3, 5.	ajouter un lien pour la note de bas de page : [4]https://worldseed.org/document/melon-fusarium-wilt-fom-isf-project-report/
Ad. 69.1 - 69.3, 8.8	pour lire "Entre 4 et 8 heures ...".
Ad. 69.1 - 69.3, 9.1	lire "au moins 30 plantes, il est important d'avoir au moins 5 plantes non inoculées par variété pour pouvoir évaluer la réduction de la croissance".
Ad. 69.1 - 69.3, 9.9	pour lire "Températures recommandées 18°C la nuit ...".
Ad. 69.1 - 69.3, 11.	d'utiliser des illustrations actualisées (voir le commentaire sur les simulacres sous Ad. 69.4, 12) :

Non inoculated plants = mock	Class 0	Class 1
At least 5 plants	Healthy plant: no symptoms of yellowing or wilting. Slight growth reduction may occur due to inoculation stress. Yellowing different from Fusarium symptoms may sometimes be occur in non-inoculated plants.	Light symptoms of yellowing/wilting

Class 2	Class 3
typical symptoms : yellowing, wilting and necrosis, stunting (growth stopped)	Death of plant (Dead)

	 Des symptômes de dégagement des veines peuvent être observés en raison d'autres facteurs. Leur évolution dans le temps doit être évaluée. Avec l'aimable autorisation du GEVES-SNES dans le cadre du projet Harmores de l'OCVV.
Ad. 69.1 - 69.3, 12.	- pour lire "Pour les variétés avec ... En cas de résultats non concluants, ... refaire le test ou le faire dans un autre laboratoire". - pour supprimer le graphique
Ad. 69.4, 12.	- pour supprimer le graphique
Ad. 70.1 - 70.5,	à modifier comme suit : 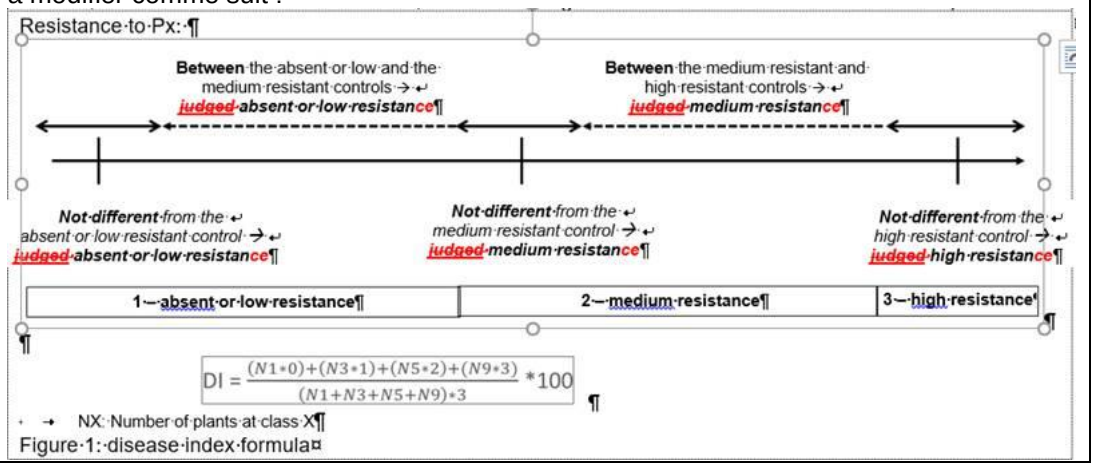 Figure 1: disease index formula

Ad. 69.4, 11.2	d'utiliser des illustrations actualisées précisant que les plantes non inoculées sont des simulacres :

Non-inoculated plants = mock	Class 0	Class 1
Varieties must be compared to the non-inoculated plants.	Healthy plant, the whole plant is green or at the same level than the mock. Just a light yellowing can be accepted on the mock	Light level of symptoms, light yellowing on cotyledons and/or leaves without necrosis

Class 2	Class 3	Class 4
Moderate level of symptoms, yellowing on cotyledon and/or leaves, starting of necrosis and wilting but not extended	Severe symptoms of yellowing and/or wilting on cotyledons and/or leaves with extended necrosis	Dead plant, no green leaf part or hypocotyl is dry

Ad. 70.1 - 70.5, 8.2	pour lire "Variété sensible, par exemple le Védrantais. Pour les isolats plus élevés comme 3,5 ou 5, une variété de multiplication avec une résistance vaincue peut être préférable pour maintenir l'isolat en bonne santé".
Ad. 70.1 à 70.5, 9.1	comme suit : "Au moins 20 plantes par variété et témoins. Ajouter également 5 plantes pour d'autres différentiels afin de valider l'identité de la race Px testée."
Ad. 70.1 à 70.5, 9.4	de lire "Inclure au moins 5 plantes par différentiel pour valider la race et comparer le niveau de sporulation".

TC/59/22 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour l'épinard

Le TC-EDC a examiné le document TC/59/22 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, la révision partielle des principes directeurs d'examen pour l'épinard serait diffusée au TC pour adoption par correspondance.

Char. 17	lire "Plante : forme des pseudo-fruits".
Ad. 17	- comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur la plante lorsque les pseudo-fruits sont complètement développés, sur les plantes femelles et monoïques. Les variétés peuvent être composées uniquement de plantes à pseudo-fruits ronds (note 1), uniquement de plantes à pseudo-fruits épineux (note 3) ou à la fois de plantes à pseudo-fruits ronds et de plantes à pseudo-fruits épineux (note 2). Dans les variétés hybrides, le caractère peut ségréger. Si la ségrégation se produit de la manière prévue, la variété doit être classée comme "plantes à pseudo-fruits ronds et plantes à pseudo-fruits épineux" (note 2)." - de remplacer l'illustration actuelle du pseudo-fruit à épines par l'illustration suivante :

TC/59/24 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la courgette

Le TC-EDC a examiné le document TC/59/25 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, la révision partielle des principes directeurs d'examen pour la courgette serait diffusée au TC pour adoption par correspondance.

Ad. 83, 12.	pour supprimer le graphique

Nouveaux principes directeurs d'examen

TG/MORUS(proj.6)	**Mûrier (*Morus* L.)**

Le TC-EDC a examiné le document TG/MORUS(proj.6) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour le mûrier serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

3.1.4	pour suivre le nouvel ASW 3 (voir SESSIONS/2023/2)
3.3.2	à supprimer (sans objet)
4.1.4	supprimer "au moins" au deuxième paragraphe
Caractères. 3	à lire "Arbre : nombre de pousses de l'année en cours".
Char. 6	supprimer "habitude".
Char. 11	déplacer l'état "ovale" pour qu'il devienne l'état 1
Char. 13	avoir des états (1) deux en un, (2) trois en un, (3) cinq en deux, (4) huit en trois, (5) treize en cinq
Char. 14	lire "Lame de feuille : attitude"
Char. 19, 20	pour inverser l'ordre des caractères. 19 et 20
Char. 22	- au point 3, lire "légèrement cordé". - lire "fortement cordé" à l'alinéa 4
Char. 23	supprimer "la présence de"
Char. 24	souligner "Seulement les variétés à lobes présents".
Char. 27	supprimer "de surface"
Char. 33	lire "Plante : expression du sexe"
Char. 34	souligner et lire "à l'exclusion des variétés mâles".
Char. 40	lire "violet noirâtre" à l'alinéa 7
8.1 (b)	de lire "Les observations doivent être effectuées sur la plus grande feuille du tiers supérieur de la pousse au moment de la récolte".
8.1 (c)	pour lire "Les observations doivent être faites à l'époque de la pleine floraison".
8.1 (d)	pour lire "Les observations doivent être faites au moment de la pleine maturité".
Ad. 7	comme suit : "La torsion est une caractéristique tridimensionnelle par laquelle la pousse est courbée, enroulée ou a une forme déformée".
Ad. 9	- remplacer "Top" par "Tip" - pour lire "Les observations doivent être faites sur le milieu des deux tiers supérieurs de la pousse".
Ad. 13	de lire "Les observations doivent être faites sur le tiers supérieur de la pousse. Elle est exprimée par le nombre de feuilles en nombre de rotations jusqu'à ce que deux feuilles soient situées sur la même ligne verticale".
Ad. 16, 18, 24	lire "Voir Ad. 15"
Ad. 19	de remplacer les illustrations actuelles par de nouvelles illustrations indiquant la pointe 1 absente ou courte — 2 moyen — 3 long
Ad. 20	ajouter "Les observations doivent être faites à l'exclusion de la pointe".
Ad. 30	remplacer les illustrations actuelles par de nouvelles : 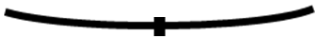 1 concave — 2 plat — 3 convexe

Ad. 44	lire "...est atteint lorsque 50 % des infructuosités sont propres à la consommation".
TQ 1.	ajouter 1.3 pour l'indication des espèces

Révisions

TG/35/8(proj.5) Cerise douce (*Prunus cerasus* L.)

Le TC-EDC a examiné le document TG/35/8(proj.5) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour la cerise douce serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

Général	corriger l'orthographe de "Süßkirsche" dans l'en-tête
Page de couverture, 1.	Référence du TG sous d'autres documents UPOV associés à lire TG/187 et TG/230
2.2	comme suit : "Le matériel est fourni sous forme d'arbres ou de greffons d'un an, sur un porte-greffe spécifié par l'autorité compétente, ou de greffons pour greffage.
2.3	supprimer "sur un porte-greffe spécifié par l'autorité compétente,".
4.1.4	supprimer "au moins" au deuxième paragraphe
4.2.3	à supprimer
4.3.2	lire "en testant un nouveau stock de plantes".
Tableau des caractères.	de supprimer "BBCH" et de ne conserver que le numéro du stade de croissance
Char. 6	supprimer "l'intensité de".
Char. 7	d'avoir des états allant d'absents ou très clairsemés à très denses"
Char. 14	pour supprimer les espaces avant et après "/"
Char. 15	à indiquer comme QL
Char. 17	lire "... jusqu'au sommet des pétales"
Char. 17, 18	à déplacer après le char. 21
Char. 22	- d'avoir des États allant de "très petits" à "très grands" - pour ajouter des MS
Char. 24, 25	supprimer la référence "(en vue ventrale)" (couverte par le point e))
Char. 26	- lire "large ovale" à l'état 1 - lire "elliptique transverse" à l'alinéa 4
Char. 27	lire "Fruit : forme en coupe transversale".
Char. 28	- supprimer "en vue ventrale" - ajouter (e)
Char. 34	l'état 4 doit se lire "rouge moyen".
Char. 38	l'état 2 doit se lire "moyen"
Char. 42	pour ajouter des MS
Char. 47	l'état 1 doit se lire "elliptique moyen".
8.1 (a)	de lire "Les observations doivent être effectuées pendant l'hiver, sur des arbres ayant donné au moins une récolte satisfaisante de fruits".

8.1 (e)	- ajouter l'explication "Les observations doivent être faites en vue ventrale". - pour remplacer le dessin actuel par le suivant : 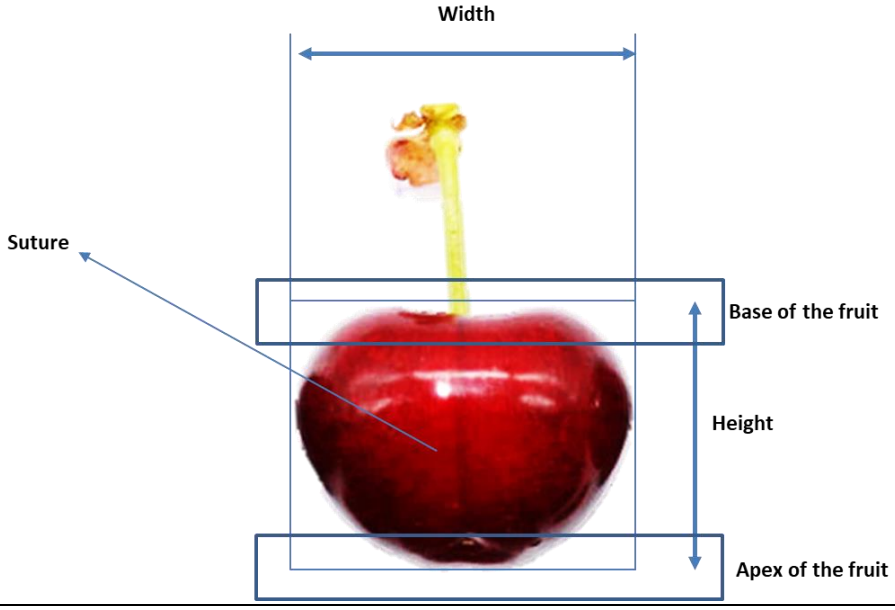
Ad. 2	supprimer la référence à l'ad. 3 et la phrase (couverte par le point a))
Ad. 3	remplacer "branches d'échafaudage" par "branches latérales".
Ad. 8	supprimer la phrase
Ad. 18	pour utiliser les mêmes illustrations dans Apple
Ad. 19	au lieu de "Il convient de faire des observations sur ...".
Ad. 22	de lire "Les observations doivent être faites par pesée ou par observation de la longueur et de la largeur".
Ad. 27	- pour remplacer les dessins actuels par les suivants (cercle enlevé au centre) : 1 circulaire 2 elliptique 3 angulaire - supprimer la phrase
Ad. 39	utiliser le libellé standard pour la couleur principale (voir TGP/14)
Ad. 43	remplacer "peut" par "devrait"
Ad. 45	lire "Les observations doivent être faites par pesée ou par observation de la longueur et de la largeur".
Ad. 49	à lire comme dans Sour Cherry
8.3	d'utiliser des lettres majuscules pour les principaux stades de croissance
8.4	remplacer "autres noms" par "synonymes".

TG/44/12(proj.4) Tomate

Le TC-EDC a examiné le document TG/44/12(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour la tomate serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

Page de couverture	référence à TG Porte-greffe de tomate référence à lire TG/294
Général	- d'orthographier "semences multipliées" avec un trait d'union dans l'ensemble du document - de remplacer "pédoncule" par "pédicelle" dans l'ensemble de la TG
2.3	(b) lire : 25 jeunes plants
3.4.3	à supprimer car les informations sont déjà fournies dans les protocoles individuels de résistance aux maladies
Char. 10	à lire "Feuille : type"
Char. 15	lire "Feuille : attitude du pétiole des folioles par rapport au pétiole".
Char. 18, 19	pour lire "Pedicel : ..."
Char. 27	d'avoir des États allant de "très bas" à "très haut"
Char. 30	lire "... à l'extrémité du pédicule"
Char. 31	lire "... cicatrice pédiculaire"
Char. 45	à indiquer comme MS/VG
Char. 52 à 58	de remplacer le mot "Groupe" par le mot "Race"
8.1 (a)	comme suit : "Dans le cas des variétés indéterminées, les observations doivent être effectuées après la nouaison d'au moins cinq grappes et avant la maturation de la deuxième grappe. Dans le cas des variétés déterminées, toutes les observations doivent être effectuées après la nouaison sur la deuxième grappe. Les observations doivent être effectuées dans le tiers central de la plante, avant la sénescence des feuilles.
Ad. 1	remplacer les deux dernières sections (avec les titres soulignés) par "Dans les génotypes hétérozygotes, la coloration anthocyanique de l'hypocotyle peut ségréger. Si la ségrégation se produit de la manière prévue, la variété doit être classée comme partiellement présente. La présence d'anthocyane est causée par un allèle dominant."
Ad. 2	lire "Déterminé (1) : Le nombre de grappes est limité et diffère selon les variétés. Le nombre de feuilles ou d'entre-nœuds entre les inflorescences est irrégulier au sein d'une plante et varie de un à trois. La tige se termine par une inflorescence et ne produit pas de pousses latérales. "Indéterminé (2) : En règle générale, le nombre de feuilles ou d'entre-nœuds entre les inflorescences est de trois. Après chaque groupe de trois feuilles, trois bourgeons se développent : le bourgeon terminal se transforme en inflorescence et l'élongation de la tige se poursuit à partir d'un des bourgeons latéraux. Il y a une croissance continue avec la répétition de ce schéma de croissance. Parfois, seules deux feuilles ou deux entre-nœuds pourraient être observés entre les inflorescences dans certaines parties des plantes (par exemple, les variétés issues de 'Daniela')."
Ad. 3	par "Les observations ne peuvent être faites que si les pousses latérales ont été éliminées au cours de l'essai en culture".
Ad. 4	- Variétés à croissance indéterminée : lire "observations...troisième ou quatrième grappe...". - Variétés à croissance déterminée : lire "les observations doivent être effectuées avant que la tige principale ne cesse de croître, montrant alors la division des troncs/feuilles, sur le tiers supérieur de la plante".
Ad. 5	lire "...la première et la quatrième poutrelle..."

Ad. 6	de lire "Les observations doivent être faites en une seule fois pour l'ensemble de l'essai : 60 jours après la plantation, ou après une nouaison sur environ 5 nœuds, ou lorsque la première variété de l'essai a atteint le fil de fer dans la serre ou le haut du tuteur."
Ad. 7, 10, 14, 15	améliorer la qualité des images (mise au point, couleur, arrière-plan, taille...)
Ad. 7	lire "...en ce qui concerne"
Ad. 10	Feuille bipennée : lire "les folioles primaires sont pennées et portent des folioles secondaires".
Ad. 11	lire "Les observations doivent être effectuées au milieu de la feuille".
Ad. 13	de lire "Les observations doivent être effectuées sur les feuilles à partir du milieu de la plante".
Ad. 14	- pour lire "La prudence est de mise en ce qui concerne la confusion ... - corriger l'orthographe de "from" ("Creasing is independent from...") - déplacer la dernière phrase au début de l'Ad. et lire "Les observations doivent être faites sur les feuilles du tiers central de la plante".
Ad. 15	pour remplacer l'illustration actuelle par l'illustration suivante : 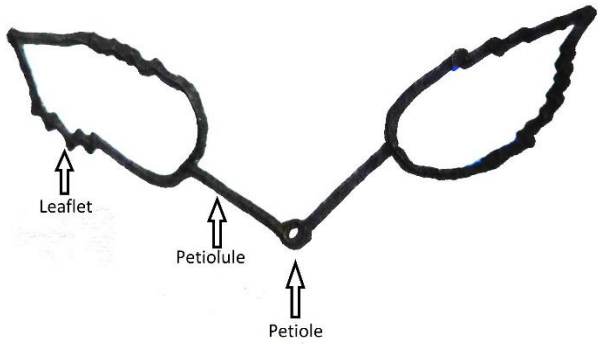
Ad. 16	- pour supprimer les notes de l'annonce. 16 - comme suit : "Les observations doivent être effectuées après la nouaison sur les deuxième et troisième grappes. S'il n'y a pas de type prédominant, la variété doit être décrite avec la mention 2."
Ad. 18	remplacer le libellé actuel par une explication ne faisant pas référence au génotype "Les variétés sans couche d'abscission n'ont qu'une collerette sur le pédicelle".
Ad. 20, 21, 22	comme suit : "En raison des effets potentiels sur l'environnement, les variétés utilisées à titre d'exemple devraient être incluses dans l'essai".
Ad. 21	harmoniser la taille des fruits
Ad. 24, 27	à supprimer
Ad. 29	lire "Les observations doivent être effectuées à l'extrémité du pédicule après avoir enlevé le pédicule et le calice" et supprimer la phrase 2nd .
Ad. 31	de supprimer la première phrase et de la remplacer par "Les observations doivent être effectuées sur l'anneau vert (et non sur la cicatrice complète) après l'ablation du pédicelle".
Ad. 32	à supprimer
Ad. 33	harmoniser le format et la fenêtre d'affichage des images
Ad. 35	de supprimer la phrase
Ad. 36	de lire "Les observations doivent être effectuées sur des coupes transversales de fruits typiques, à l'exclusion du premier et du dernier fruit de la grappe".
Ad. 37	de supprimer la phrase
Ad. 38	comme suit : "Les observations doivent être effectuées lorsque la couleur a complètement changé et que le placenta est visible dans la coupe transversale. Les lignées parentales qui ne mûrissent pas du tout doivent être exclues".
Ad. 39	le texte actuel est supprimé et remplacé par le texte suivant : "Les lignées parentales qui ne mûrissent pas du tout doivent être exclues".
Ad. 41	comme suit : "L'épiderme doit être détaché du fruit à l'aide d'un couteau bien aiguisé. La chair du fruit peut adhérer à l'épiderme. La chair du fruit doit être enlevée en la grattant délicatement".
Ad. 42	comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur des fruits complètement colorés. La fermeté doit être déterminée à la main par rapport aux variétés utilisées à titre d'exemple.

Ad. 43	supprimer les premier et troisième paragraphes
Ad. 44	lire "L'époque de maturité est atteinte lorsque le premier fruit de la deuxième grappe est complètement mûr sur 50 % des plantes".
Ad 50, 51, 59, 62 à 69, 9.1	lire "au moins xx plantes"
Ad. 45, 12.	supprimer la dernière phrase
Ad. 47, 12.	supprimer la dernière phrase et le graphique
Ad. 50, 9.4	remplacer "2 blancs" par "2 contrôles non inoculés".
Ad. 51, 5., 9.3	de supprimer "groupe" et d'orthographier "race" avec un R majuscule
Ad. 62, 8.7, 10.2	remplacer "count sporangiospores" par "count spores"
Ad. 64, 10.2	à lire "$5x10^3$ à $5x10^5$ spores par ml".
Ad. 64, 12	pour corriger une coquille : Résistance absente [1]
Ad. 67, 10.5	ajouter "(dpi)" (utilisé comme acronyme aux points 10.6 et 10.7)
Littérature	ajouter Morilla, et al. 2005. Phytopathology 95 : 1089-1097 (voir Ad. 67)
QT 4.1.1	ajouter les options "croix contrôlée", "croix partiellement connue", "croix inconnue".

TG/76/9(proj.6) Poivron, Piment (*Capsicum annuum* L.)

Le TC-EDC a examiné le document TG/76/9(proj.6) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour le poivron, piment serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

1.1	lire "... les variétés de porte-greffes et les variétés ornementales".
2.3	d'orthographier "variétés reproduites par voie sexuée" avec un trait d'union (dans l'ensemble du TG)
2.3	(b) lire "25 jeunes plants".
3.4.3	à supprimer
Char. 5	à indiquer comme QN
Char. 20	à indiquer comme MG/VG.
Char. 21	lire "Fleur : attitude du pédicelle"
Char. 27	pour lire "Uniquement les variétés à fruits immatures : couleur : vert ou violet : Fruits immatures : intensité de la couleur".
Char. 28	pour lire "A l'exclusion des variétés avec Fruit immature : couleur : pourpre : Fruit immature : coloration anthocyanique

Char. 33 et Ad. 33	à ajuster selon la grille ci-dessous :

	partie la plus large				
	au milieu		au-dessus du milieu		
allongé	3 elliptique	6 rectangulaire	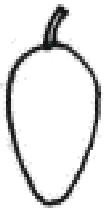 8 ovale	9 triangulaire	10 trapèze
rapport moyen	2 circulaire	5 carré	7 cordiforme		
comprimé	1 oblate	4 transversale rectangulaire			

Char. 44	lire "Fruit : profondeur de la cavité du pédoncule".
Char. 50, 51	à lire : "Traquer : ..."
Char. 53	pour ajouter MG
Ad. 2	comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur des plantes sans taille ni formation".
Ad. 3	ajouter "A" à la deuxième phrase pour lire "Un mauvais fruit ...".

Ad. 4	pour remplacer les explications actuelles sur les parties de plantes : 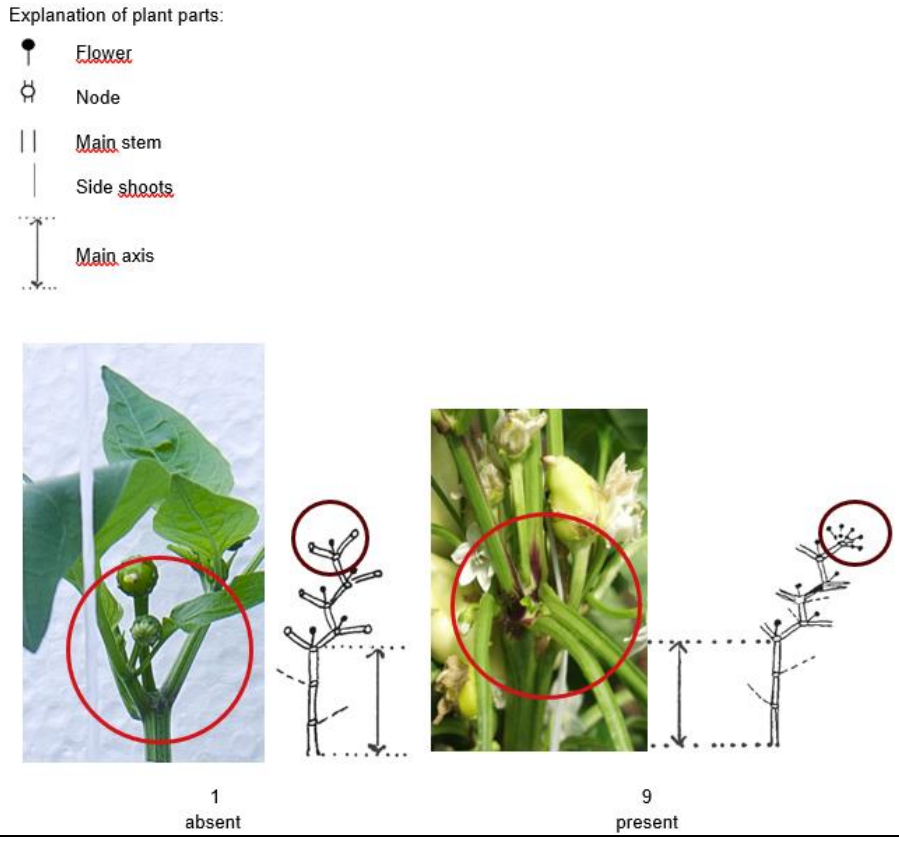
Ad. 4	de lire "Des observations doivent être faites dans la partie supérieure sur les plantes ...".
Ad. 5, 6	pour ajouter l'explication de l'axe principal : 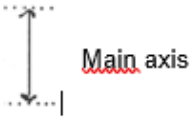
Ad. 7	lire "...première branche fleurie"
Ad. 14	pour lire : "Les observations doivent être effectuées sur des feuilles récemment développées.
Ad. 21	pour lire "... devrait être respecté".
Ad. 25	- Les paragraphes 2 et 3 doivent être remplacés par une explication de l'état 2 comme suit 2 et 3 doivent être remplacés par une explication de l'état 2 comme suit : "Dans les génotypes hétérozygotes, la stérilité mâle peut ségréger. Si la ségrégation se produit de la manière prévue, la variété doit être classée comme partiellement présente." - Remplacer le dernier paragraphe par "Dans la production d'hybrides, cette population est utilisée comme lignée maternelle".
Ad. 26	lire "Pour les variétés à fruits immatures blanc verdâtre et jaune verdâtre, ...".
Ad. 30	comme suit : "Les observations de la longueur du fruit ne doivent pas inclure le pédoncule. ... La longueur du fruit avec la cavité du pédoncule ..."
Ad. 32	supprimer la phrase
Ad. 34	au lieu de "... L'expression prédominante doit être notée".
Ad. 41	inclure l'exemple de la variété "Lamuyo" pour le rouge/moyen
Ad. 51	lire "Les observations doivent être faites au milieu de la tige".
Ad. 52	Repositionner la référence à (3) comme suit : "... ou enveloppant le fruit, y compris son épaule (3), ...".

Ad. 54, Ad. 57, Ad. 60, Ad. 61, Ad. 62, Ad. 63, Ad. 66 9.1	lire "au moins xx plantes" (ajouter le mot plantes s'il n'est pas inclus)
Ad. 66, 12.	pour supprimer le graphique
QT 4.2.1	- ajouter "lignée consanguine" - supprimer "l'autopollinisation".
QT 4.2.2	devrait être la multiplication végétative avec les options boutures, in vitro, autres et ajouter 4.2.3 Autres
TQ 7.3	la dernière phrase doit se lire "...une photographie couleur représentative de la variété accompagne le questionnaire technique".

TG/105/5(proj.4) Chou chinois

Le TC-EDC a examiné le document TG/105/5(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour le chou chinois serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

Char. 5	lire "obovale très étroite" au point 5
Char. 6	lire "tronquer" à la note 3
Char. 16	pour lire "Feuille externe : incisions de la marge sur la partie basale".
Char. 19	à lire "Feuille externe : profil de la nervure centrale en coupe transversale".
Char. 30	lire "arrondi" à la note 2
Ad. 5	pour supprimer la première colonne de la grille, le milieu inférieur n'étant pas nécessaire.
Ad. 27	ajouter une photo pour illustrer la feuille d'emballage 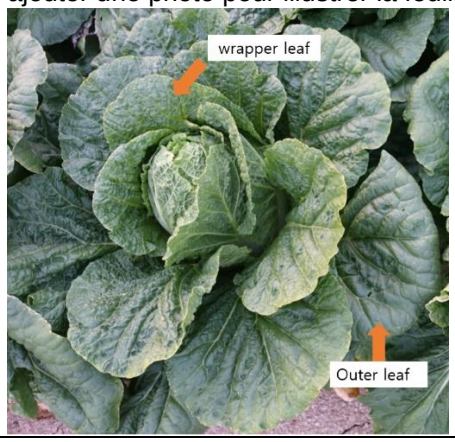
Ad. 30, 31	- ajouter "Les observations doivent être effectuées sur des têtes coupées en section longitudinale". - pour augmenter la partie de la tête vue sur les photos (comme dans l'exemple ci-dessous)
Ad. 33	pour être cohérent avec d'autres explications de la stérilité mâle chez les Brassica adoptées
QT 4.2.1	déplacer "Hybride simple" vers (b) Hybrides

TG/148/3(proj.4) Weigela (*Weigela* Thunb.)

Le TC-EDC a examiné le document TG/148/3(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour Weigela serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

2.2	comme suit : "Le matériel doit être fourni sous la forme de plantes de deux ans sur leurs propres racines".
Char. 6	supprimer "légèrement" à l'état 2
Char. 10	d'ajouter les illustrations du document TGP/14 : 1 ovale 2 elliptique 3 obovale
Char. 28	lire "Plante : fleurs de différentes couleurs" (et mettre à jour les caractères suivants dans la partie soulignée)
Caractères. 29 à 39	supprimer "la présence de"
Char. 34 à 39	- remplacer "majoritairement présent" par "le plus fréquent" - remplacer "deuxième principalement" par "deuxième plus fréquent". - de remplacer "troisième prédominant" par "troisième plus fréquent"
Char. 40	ajouter un trait d'union à "semi-érect".
8.1 (h), (i)	à mettre à jour en fonction des modifications apportées aux caractéristiques 34 à 39 : (h) La fleur la plus fréquente est la fleur dont la couleur est la plus fréquente sur la plante. Dans les cas où la fréquence de la fleur la plus fréquente et celle de la deuxième fleur la plus fréquente sont trop similaires pour que l'on puisse déterminer avec certitude quelle est la fleur la plus fréquente sur la plante, la fleur dont la couleur est la plus foncée est considérée comme la fleur la plus fréquente. (i) La deuxième fleur la plus fréquente est la fleur dont la couleur apparaît à la deuxième fréquence la plus élevée sur la plante. Dans les cas où la fréquence de la deuxième fleur la plus fréquente et celle de la troisième fleur la plus fréquente sont trop similaires pour que l'on puisse déterminer avec certitude laquelle a la deuxième fréquence la plus élevée, la fleur dont la couleur est la plus foncée est considérée comme la deuxième fleur la plus fréquente.
Ad. 8 et 9	A combiner.
Ad. 18	pour supprimer la colonne de l'état 4
Ad. 28	pour ajouter "Absent : toutes les fleurs ont la même couleur. Présent : des fleurs de couleurs différentes sont présentes sur la même plante".
Ad. 42	Le texte de l'Ad. 41 a été dupliqué dans Ad. 42 et doit être supprimé
TQ 5.4, 5.16	supprimer "autre (veuillez préciser)" (ne s'applique généralement qu'aux caractéristiques de l'ERS)

TG/181/4(proj.4) Amaryllis (*Hippeastrum* Herb.)

Le TC-EDC a examiné le document TG/148/3(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour amaryllis serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

Char. 6	- pour supprimer la partie soulignée de l'en-tête - lire "à la partie basale" à l'état 1 - lire "à la partie distale" à l'alinéa 2 - lire "tout au long" à l'alinéa 3
Char. 12, 16 et Char. 17	supprimer "du périanthe".
Char. 17	supprimer "maximum".
Char. 24	à lire "Tépale médian extérieur : motif de ..."
Char. 31	pour lire "Tépale médian intérieur : motif de ..."
8.1 (b)	pour lire "...fait juste avant que les fleurs ne s'ouvrent".
8.1 (c)	lire "... lorsque toutes les fleurs du premier pédoncule émergé sont ouvertes".
Ad. 1	- pour faire pivoter l'illustration actuelle comme suit : - supprimer "de la feuille"
Ad. 2	d'avoir une seule flèche pointant vers la partie basale :
Ad. 3	- lire "... des pédicelles" - pour supprimer l'illustration
Ad. 4	pour supprimer l'illustration
Ad. 5	- pour supprimer l'illustration - lire "... des pédicelles. L'expression la plus forte doit être observée.
Ad. 7, 8, 14	à supprimer
Ad. 15, 19, 25	améliorer la résolution des illustrations

Ad. 17	- pour supprimer les lignes verticales de l'illustration : - ajouter "Il convient d'observer la largeur maximale de la fleur".
Ad. 24, 31	- pour utiliser l'illustration tournée pour l'état 5 : 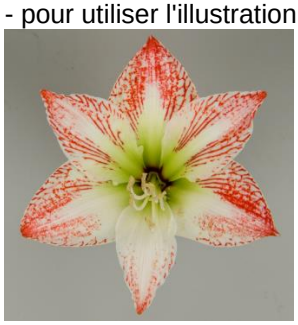 - état 2 : faire pivoter les illustrations de manière à ce que les tépales médians extérieurs soient orientés dans la même direction que dans les états 1, 3 et 4 :
Ad. 25	avoir une seule illustration et ajouter une flèche pour montrer les veines 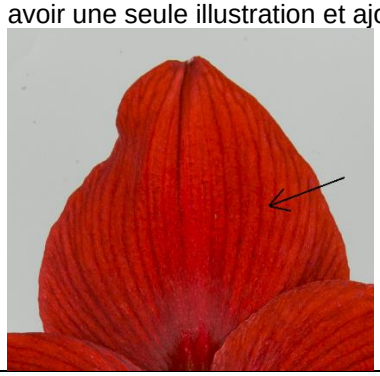

Ad. 35	de remplacer les illustrations actuelles des états 2 et 3 par les illustrations suivantes avec ajout de flèches : 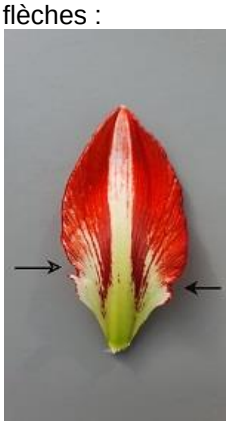 2 moyen 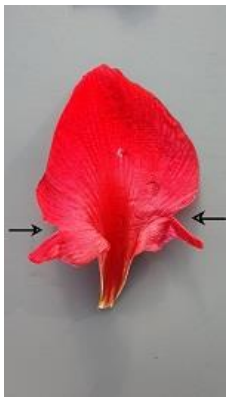 3 profond
Ad. 39	supprimer la phrase
9.	ajouter "Pas de littérature spécifique".
TQ 5.3	pour ajouter des groupes de couleurs (voir les caractéristiques de regroupement), plus l'option "autre

TG/230/2(proj.4)	**Cerise acide ; cerise ducale (*Prunus cerasus* L. ; *Prunus ×gondouinii* (Poit. & Turpin) Rehder)**

Le TC-EDC a examiné le document TG/230/2(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour Cerisier acide, Griotte serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

Couverture	d'utiliser les codes UPOV PRUNU_CSS et PRUNU_GON
1.	supprimer "et *P. avium L.* x *P. cerasus* L.".
2.2	comme suit : "Le matériel est fourni sous forme d'arbres ou de greffons d'un an, sur un porte-greffe spécifié par l'autorité compétente, ou de greffons pour le greffage".
2.3	- réduire le nombre d'arbres et de pousses dormantes de 5 à 3 - supprimer "Le porte-greffe à utiliser est spécifié par l'autorité compétente".
3.1.4	pour suivre le nouvel ASW 3 (voir SESSIONS/2023/2)
3.3.2	à supprimer
3.4	réduire le nombre d'arbres de 5 à 3
4.1.4	- premier paragraphe : réduire le nombre de plantes et de parties de plantes de 5 à 3 - supprimer "au moins" au deuxième paragraphe
Char. 3	lire "Arbre : densité de la ramification" et réduire l'échelle à 5 notes de "très clairsemé" à "très dense".
Char. 5	- déplacer "pendant la croissance rapide" au chapitre 8.2 ("Des observations doivent être faites pendant la croissance rapide"). - réduire la gamme à 5 notes (harmonisation avec le TG cerise douce)
Char. 6	- réduire la gamme à 5 notes de "très clair" à "très dense" (harmonisation avec la cerise douce TG) - déplacer "pendant la croissance rapide" au chapitre 8.2 ("Des observations doivent être faites pendant la croissance rapide").
Char. 11	Correction d'erreurs typographiques dans les états 2 et 6
Char. 11, 45	pour supprimer les espaces avant et après "/"
Char. 13	lire "absente ou très faible" à l'état 1
Char. 18	lire "Feuille : position des nectaires" et ajouter les mentions "à la base du limbe uniquement", "à la fois à la base du limbe et sur le pétiole", "sur le pétiole uniquement".
Char. 19	lire "Feuille : couleur des nectaires"

Char. 29	lire "Fruit : forme de l'apex".
Char. 39	pour ajouter des MS
Char. 42	ajouter l'explication suivante : "Il convient d'observer la teneur en jus par rapport au poids total du fruit".
Char. 45	remplacer "poids" par "taille" et réduire la gamme à 5 notes (suivre la même approche que Sweet Cherry)
8.1 (b)	pour lire "L'observation doit être faite sur des feuilles complètement développées à partir du tiers central d'une pousse, au début de l'été".
8.1 (c)	pour lire "Les observations doivent être effectuées sur la cinquième ou sixième feuille entièrement développée à partir de la base d'une longue pousse, au cours d'une croissance rapide".
8.1 (d)	pour lire "Les observations doivent être effectuées sur des fleurs complètement ouvertes".
8.1 (e)	pour lire "L'observation doit être faite à pleine maturité du fruit".
Ad. 1	comme suit : "Les observations doivent porter sur l'abondance globale de la croissance végétative, lorsque l'arbre a atteint le sommet de sa croissance végétative".
Ad. 3	- par "Les observations doivent être effectuées en hiver, sur des branches d'échafaudage, la densité de ramification étant indiquée par le nombre de branches latérales et de pousses, à l'exclusion des pousses fructifères". - remplacer "branches d'échafaudage" par "branches latérales".
Ad. 4	à supprimer
Ad. 7	à supprimer
Ad. 19	à supprimer
Ad. 41	pour supprimer "%"
Ad. 47	comme suit : "L'époque du début de la maturation des fruits est atteinte lorsque 10 % des fruits sont mûrs pour la consommation. La maturation des fruits doit être considérée comme le moment où les fruits peuvent être le plus facilement détachés du pédoncule et sont prêts à être consommés."

[Fin de l'annexe II et du document]